

# Normes de conduite et d'éthique pour les Tierces parties

Les Normes de conduite et d'éthique pour les Tierces parties (Normes 3P) s'appliquent à toutes les sociétés tierces avec lesquelles BMS est entrée en accord, telles que les fournisseurs, distributeurs, consultants, agents, prestataires de services et coentreprises, ainsi que les partenaires de copromotion, de recherche ou de licence (Tierces parties).

## Message du Directeur de la Conformité et de l'Éthique

Toutes les activités commerciales de Bristol Myers Squibb (BMS) reposent fermement sur son engagement à l'éthique, à l'intégrité et au respect de l'ensemble des lois, réglementations, directives et codes de l'industrie applicables. BMS s'emploie également à appliquer les normes éthiques les plus strictes et s'engage à rehausser la durabilité économique, sociale et environnementale.

Les Normes de conduite et d'éthique pour les Tierces parties (Normes 3P) s'appliquent à toutes les sociétés tierces avec lesquelles BMS est entrée en accord, telles que les fournisseurs, distributeurs, consultants, agents, prestataires de services et coentreprises, ainsi que les partenaires de copromotion et de recherche ou de licence (Tierces parties). BMS reconnaît que les Tierces parties jouent un rôle important dans le succès de BMS et BMS s'efforce de ne faire affaire qu'avec des Tierces parties qui partagent son engagement envers ces Normes 3P. Dans ces conditions, les Tierces parties de BMS sont censées avoir des processus et/ou systèmes en place visant à assurer qu'elles opèrent dans le respect de l'ensemble des lois, réglementations, directives et codes de l'industrie applicables.

### **BMS Integrity Line**

BMS met à la disposition de ses employés et des Tierces parties une Integrity Line par le biais de laquelle ils peuvent signaler un problème quant à une violation potentielle des Normes 3P, ou poser des questions concernant ces Normes 3P. Les Tierces parties pourront conserver leur anonymat, sur demande et dans la mesure du possible dans une situation donnée, lorsque la loi locale le permet. BMS a pris les mesures nécessaires pour empêcher l'identification des appelants en adoptant des technologies de systèmes téléphoniques. Les Tierces parties qui choisissent de s'identifier sont assurées que BMS n'exercera aucunes représailles, de quelque manière que ce soit, contre les individus qui signalent un manquement en toute bonne foi. BMS examinera et/ou mènera une enquête sur tous les problèmes soulevés par les Tierces parties.

Pour signaler un problème, rendez-vous sur le site Web [bms.integrity.ethicspoint.com](https://bms.integrity.ethicspoint.com) où vous trouverez la liste des numéros de téléphone locaux et un lien qui vous permettra de faire un signalement en ligne.

Merci pour votre engagement en faveur des Normes 3P.

**Adam Dubow**  
*Vice-président senior et  
Directeur de la  
Conformité et de l'Éthique*



# TABLE DES MATIÈRES

<b>I. Conformité et éthique</b>	<b>4</b>	<b>IV. Systèmes de gestions</b>	<b>9</b>
Lutte contre la corruption		Engagement et responsabilités	
Concurrence équitable et confidentialité		Gestion des risques	
Pratiques de marketing et de promotion		Exigences légales et client	
Relations avec les professionnels de santé ou les patients		Signalement des problèmes	
Lois pharmaceutiques		Prévention des fraudes et signalement	
Protection et confidentialité des données		Documentation	
Commerce		Formations et compétences	
Bien-être animal		Amélioration continue	
Consentement préalable, libre et éclairé		Continuité des opérations	
Sécurité des patients et accès à l'information		Communication	
Conflits d'intérêts			
Exactitude des registres commerciaux		<b>V. Qualité</b>	<b>10</b>
Propriété intellectuelle		Contrôle du changement	
Intégrité scientifique et éthique de la recherche		Performance en matière de qualité et de livraison	
		Système qualité	
<b>II. Droits de l'homme et travail</b>	<b>6</b>	Conditionnement/étiquetage	
Libre choix d'activité			
Travail des enfants et jeunes travailleurs		<b>VI. Diversité des relations commerciales</b>	<b>10</b>
Non-discrimination et traitement équitable		Soutien pour les sources diverses	
Salaires, avantages sociaux et horaires de travail		Soutien au développement économique	
Liberté d'association			
		<b>VII. Normes de conduite et d'éthique de BMS pour les employés BMS</b>	<b>11</b>
<b>III. Environnement, santé et sécurité</b>	<b>7</b>	Conflits d'intérêts	
Autorisations environnementales		Cadeaux, divertissements, hospitalité, dons et autres faveurs	
Déchets et émissions			
Déversements et rejets			
Pratiques respectueuses de l'environnement			
Utilisation des ressources			
Approvisionnement et traçabilité durables			
Protection des travailleurs			
Sécurité des processus			
Préparation et capacité de réaction aux situations d'urgence			
Informations de danger			

# I. CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE

Les Tierces parties doivent exercer leurs activités dans le respect des lois, réglementations, directives et codes de l'industrie applicables, et de manière éthique, notamment en matière de :

## 1. Lutte contre la corruption

Toutes les formes de corruption, pots-de-vin, extorsion et détournements de fonds sont strictement interdites. Les Tierces parties ne doivent ni accepter ni verser des pots-de-vin, et ne doivent pas participer à d'autres incitations illégales dans le cadre de relations commerciales ou gouvernementales ni par le biais d'intermédiaires. Les Tierces parties doivent veiller à avoir en place les systèmes appropriés pour lutter contre la corruption et se conformer aux lois applicables.

## 2. Concurrence équitable et confidentialité

Les Tierces parties doivent mener leurs activités dans le respect des lois applicables en matière de concurrence loyale et d'antitrust, ainsi que des pratiques commerciales équitables.

Les Tierces parties ne doivent pas communiquer en externe des informations sur les perspectives, les performances ou les politiques de BMS ni divulguer des informations confidentielles qui pourraient avoir une incidence sur le prix des titres de BMS. Les Tierces parties ne doivent divulguer publiquement aucune information confidentielle ou exclusive liée à un aspect quelconque des activités de BMS.

## 3. Pratiques de marketing et de promotion

Tous les matériels et activités de marketing et de promotion doivent respecter des normes éthiques, médicales et scientifiques élevées, et se conformer à l'ensemble des lois, réglementations, directives et codes de l'industrie applicables.

## 4. Relations avec les professionnels de santé ou les patients

Lorsque les Tierces parties interagissent au nom de BMS avec des professionnels de santé ou des patients, celles-ci doivent mener ces interactions de manière éthique et dans le respect des lois, réglementations, directives et codes de l'industrie applicables.

## 5. Lois pharmaceutiques

Les Tierces parties doivent connaître les lois et réglementations applicables à l'industrie pharmaceutique et s'y conformer. Plus précisément, les Tierces parties doivent se conformer aux exigences en matière de bonnes pratiques de fabrication, de bonnes pratiques cliniques et de bonnes pratiques de laboratoire dans leurs pays respectifs.

## 6. Protection et confidentialité des données

Les Tierces parties doivent protéger les informations confidentielles et les utiliser de manière appropriée afin de garantir la protection des droits à la vie privée de l'entreprise, des travailleurs et des patients. Les Tierces parties doivent se conformer aux lois applicables en matière de protection de la vie privée et des données et assurer la protection, la sécurité et l'utilisation licite des données personnelles.

## 7. Commerce

Les Tierces parties doivent se conformer à l'ensemble des contrôles d'importation et d'exportation, sanctions et autres lois de conformité commerciale applicables dans le(s) pays où la/les transaction(s) a/ont lieu.

## 8. Bien-être animal

Les animaux doivent être traités avec bienveillance, avec un minimum de douleur et de stress. Les tests sur animaux doivent être réalisés après avoir envisagé la possibilité de remplacer les animaux, de réduire le nombre d'animaux nécessaires ou d'affiner les procédures en vue de minimiser le stress. D'autres solutions doivent être utilisées si celles-ci sont scientifiquement pertinentes et acceptables pour les organismes de réglementation.

## 9. Consentement préalable, libre et éclairé

Les Tierces parties doivent obtenir le consentement écrit volontaire, préalable et éclairé de toute personne qui participe en tant que sujet à une expérimentation scientifique et médicale, à des essais de produits ou en tant que donneur de tissus, cellules, organes et toute autre partie du corps à des fins de recherche.

## 10. Sécurité des patients et accès à l'information

Les Tierces parties doivent veiller à ce que des systèmes de gestion adéquats soient en place afin de minimiser le risque d'impact négatif sur les droits des patients, notamment leurs droits à la santé et à l'accès direct à l'information.

## 11. Conflits d'intérêts

Les Tierces parties doivent prendre des mesures raisonnables pour éviter et gérer les conflits d'intérêts. Les Tierces parties sont tenues d'avertir toutes les parties concernées si un conflit d'intérêts réel ou potentiel se présente.

## 12. Exactitude des registres commerciaux

Les Tierces parties doivent créer et tenir des registres commerciaux exacts et complets conformément aux principes comptables internationaux.

## 13. Propriété intellectuelle

Les Tierces parties doivent protéger la propriété intellectuelle contre la perte, le vol et toute autre utilisation inappropriée. Les Tierces parties doivent également respecter les droits de propriété intellectuelle des autres tierces parties.

## 14. Intégrité scientifique et éthique de la recherche

Les Tierces parties doivent mener leurs activités de recherche et développement avec une intégrité éthique sans faille et en conformité avec les lois en vigueur, les réglementations et les directives en matière de bonnes pratiques, notamment les Bonnes pratiques de laboratoire, les Bonnes pratiques cliniques et les Bonnes pratiques en matière de bien-être animal.



## II. DROITS DE L'HOMME ET TRAVAIL

Les Tierces parties doivent préserver les droits humains des travailleurs et traiter ces derniers avec respect et dignité, notamment en matière de :

### 1. Libre choix d'activité

Les Tierces parties ne doivent pas avoir recours au travail forcé, servile, en esclavage, sous contrainte ou non volontaire de prisonniers, ou être impliquées dans la traite des êtres humains.

### 2. Travail des enfants et jeunes travailleurs

Les Tierces parties ne doivent pas recourir au travail des enfants. Les jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne peuvent effectuer que des travaux non dangereux, et à condition que les lois et règlements locaux les y autorisent. Tous les employés des Tierces parties doivent avoir un âge supérieur à l'âge légal d'accès à l'emploi du pays concerné, ou l'âge établi d'enseignement obligatoire.

### 3. Non-discrimination et traitement équitable

Les Tierces parties doivent fournir un environnement de travail libre de harcèlement et de discrimination. La discrimination pour des raisons telles que le sexe, la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, l'âge, un handicap physique ou mental, la grossesse, la nationalité, le statut d'ancien combattant bénéficiant d'une couverture, la situation de famille, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression sexuelles, ou toute autre caractéristique protégée par la loi n'est pas autorisée. Les Tierces parties doivent fournir un environnement de travail libre de toute violation à l'encontre des droits de l'homme, notamment le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les châtiments corporels, la force excessive, la contrainte physique et mentale ainsi que les abus verbaux, ou les menaces de subir de telles actions.

### 4. Salaires, avantages sociaux et horaires de travail

Les Tierces parties doivent rémunérer les employés conformément aux lois salariales applicables, y compris concernant les salaires minimum, les heures supplémentaires et les avantages sociaux obligatoires. Les Tierces parties doivent également communiquer aux employés, en temps opportun, la base sur laquelle ils sont rémunérés, si des heures supplémentaires sont requises et le montant du salaire versé pour ces heures supplémentaires. Les heures supplémentaires doivent être effectuées de manière volontaire et respecter les normes nationales et internationales.

### 5. Liberté d'association

Les Tierces parties doivent respecter les droits des employés, comme prévu par les lois locales, de s'associer librement, d'adhérer ou de ne pas adhérer à des syndicats, de se faire représenter et d'assister à des comités d'entreprise. Les employés doivent pouvoir communiquer ouvertement avec leurs supérieurs, concernant les conditions de travail, sans craindre d'être victimes de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

# III. ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

## A. Environnement

Les Tierces parties doivent agir de manière efficiente et respectueuse de l'environnement afin de réduire au minimum les effets négatifs sur l'environnement, notamment en matière de :

### 1. Autorisations environnementales

Les Tierces parties doivent se conformer à l'ensemble des lois, réglementations, directives et codes de l'industrie applicables en matière d'environnement. L'ensemble des permis, licences, enregistrements des informations et restrictions requis au niveau environnemental doivent être obtenus, et leurs exigences opérationnelles et relatives à l'établissement de rapports doivent être respectées.

### 2. Déchets et émissions

Les Tierces parties doivent avoir mis en place des systèmes pour garantir la manipulation, le déplacement, le stockage, le recyclage, la réutilisation ou la gestion en toute sécurité des déchets, émissions dans l'air et déversements d'eaux usées. Tous les déchets, eaux usées ou émissions susceptibles d'avoir un effet nocif sur la santé humaine ou sur l'environnement doivent être gérés, contrôlés et traités de manière appropriée avant d'être rejetés dans l'environnement.

### 3. Déversements et rejets

Les Tierces parties doivent avoir mis en place des systèmes permettant de prévenir et de limiter les déversements et rejets accidentels dans l'environnement.

### 4. Pratiques respectueuses de l'environnement

Les Tierces parties s'engagent à préserver les ressources naturelles, éviter dans la mesure du possible l'usage de matériaux dangereux et réutiliser, ou recycler, les matériaux appropriés.

### 5. Utilisation des ressources

Les Tierces parties doivent prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité et réduire la consommation de ressources.

### 6. Approvisionnement et traçabilité durables

Les Tierces parties s'engagent à effectuer les vérifications préalables quant à l'origine des matières premières essentielles afin de favoriser un approvisionnement durable et légal.



## III. ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

### B. Santé et sécurité

Les Tierces parties doivent fournir un environnement de travail sain et sûr, y compris tout lieu de vie mis à disposition par la Tierce partie. Les autres exigences en matière de santé et sécurité portent sur les aspects suivants :

#### 1. Protection des travailleurs

Les Tierces parties doivent protéger les employés de la surexposition aux risques chimiques, biologiques et physiques sur le lieu de travail.

#### 2. Sécurité des processus

Les Tierces parties doivent disposer de programmes pour empêcher ou limiter le rejet désastreux de substances chimiques.

#### 3. Préparation et capacité de réaction aux situations d'urgence

Les Tierces parties doivent identifier et évaluer les situations d'urgence sur le lieu de travail et limiter leur impact en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention adaptés.

#### 4. Informations de danger

Les informations de sécurité relatives aux matières dangereuses, y compris les composés pharmaceutiques et les matières intermédiaires pharmaceutiques, doivent être disponibles aux fins d'éducation, de formation et de protection des employés à l'égard des dangers.

## IV. SYSTÈMES DE GESTIONS

Les Tierces parties doivent appliquer des processus de gestion qui garantissent le respect des Normes 3P, notamment en matière de :

### 1. Engagement et responsabilités

Les Tierces parties doivent faire la preuve de leur engagement à l'égard des notions énoncées dans les Normes 3P en attribuant les ressources appropriées.

### 2. Gestion des risques

Les Tierces parties doivent disposer de mécanismes destinés à surveiller et gérer les risques dans tous les domaines couverts par les Normes 3P.

### 3. Exigences légales et client

Les Tierces parties doivent connaître et se conformer aux lois et réglementations locales applicables et exigences des clients, et doivent respecter les directives et codes de l'industrie applicables.

### 4. Signalement des problèmes

Tous les employés des Tierces parties doivent être encouragés à signaler les problèmes ou les activités potentiellement illégales sur le lieu de travail, sans craindre de représailles. Les Tierces parties s'engagent à examiner et à prendre les mesures correctives nécessaires, le cas échéant.

### 5. Prévention des fraudes et signalement

Les Tierces parties doivent disposer de programmes solides de signalement et de lutte contre la fraude. Les Tierces parties doivent signaler à BMS et sans délai tout cas de fraude potentielle impliquant les activités de BMS, sans égard à la gravité de l'allégation.

### 6. Documentation

Les Tierces parties doivent tenir à jour les documents qui démontrent la conformité aux Normes 3P ainsi qu'aux lois, réglementations, directives et codes de l'industrie applicables.

### 7. Formations et compétences

Les Tierces parties doivent disposer d'un programme de formation permettant aux employés et cadres dirigeants d'atteindre un niveau approprié de connaissances, compétences et aptitudes afin de répondre aux attentes des Normes 3P.

### 8. Amélioration continue

Les Tierces parties doivent améliorer continuellement leur environnement de contrôle interne en fixant des objectifs, en mettant en œuvre des plans d'action et en prenant les mesures appropriées pour corriger toute lacune identifiée lors des évaluations, inspections ou contrôles de gestion, internes ou externes.

### 9. Continuité des opérations

Les Tierces parties doivent développer et mettre en œuvre des plans de continuité des opérations appropriés pour les entités appuyant les activités de BMS. Ces plans doivent être élaborés et tenus à jour de façon à pouvoir récupérer et restaurer intégralement ou en partie des fonctions cruciales interrompues afin de limiter la perturbation des activités de BMS et protéger la réputation de BMS.

### 10. Communication

Les Tierces parties doivent disposer de systèmes efficaces pour communiquer ces Normes 3P aux employés, sous-traitants et fournisseurs.

## V. QUALITÉ

### 1. Contrôle du changement

Les Tierces parties (y compris les sous-fournisseurs) ne doivent procéder à aucune modification touchant aux spécifications, à la conception d'une pièce, aux matériaux, aux processus de fabrication, au lieu de fabrication ou au statut d'enregistrement de biens que BMS a convenu d'acheter, sans l'accord écrit préalable de BMS.

### 2. Performance en matière de qualité et de livraison

Les Tierces parties doivent garantir la livraison dans les délais prévus conformément aux exigences de BMS. Les Tierces parties doivent surveiller la qualité des produits et démontrer une amélioration continue mesurée par la diminution des malfaçons internes, des réclamations des clients et des malfaçons expédiées. Les Tierces parties doivent être en mesure de répondre en temps opportun aux réclamations transmises par BMS.

### 3. Système qualité

Les Tierces parties doivent disposer d'un système qualité et d'enregistrement des produits conforme à toutes les réglementations gouvernementales en vigueur dans les pays où leurs produits sont fabriqués et/ou distribués.

### 4. Conditionnement/étiquetage

Les produits doivent être correctement identifiés à l'aide d'étiquettes d'informations appropriées, garantissant qu'aucune erreur d'identification ne pourra se produire et permettant une traçabilité complète.

## VI. DIVERSITÉ DES RELATIONS COMMERCIALES

BMS prône le développement de relations commerciales durables avec des entreprises qui ont été historiquement sous-représentées dans le monde économique, et nous cherchons à mener nos activités avec des Tierces parties qui partagent ces objectifs.

### 1. Soutien pour les sources diverses

BMS reconnaît que la diversité des talents et des perspectives est essentielle à sa réussite, en particulier lorsque l'entreprise s'efforce de répondre aux besoins de tous ses clients. BMS cherche à obtenir des biens, des services et des matériaux de haute qualité auprès d'entreprises appartenant à des personnes issues de groupes minoritaires, des femmes, vétérans, handicapés et/ou des lesbiennes, gays, bisexuels ou transsexuels, ou autres personnes représentant la diversité mondiale. Les Tierces parties doivent en faire autant.

### 2. Soutien au développement économique

Les Tierces parties doivent développer des partenariats avec des petites entreprises et sociétés admissibles situées dans des communautés défavorisées où le taux de chômage est élevé et le revenu médian des ménages faible, afin d'encourager le développement économique et exercer une influence positive.

# VII. NORMES DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE DE BMS POUR LES EMPLOYÉS BMS

En plus des principes établis ici, BMS applique des Principes d'intégrité et des Normes de conduite et d'éthique à ses propres employés. Ces dispositions énoncent les principes fondamentaux que tous les employés BMS sont tenus de suivre dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Par conséquent, les Tierces parties qui interagissent avec les employés BMS sont censées comprendre et respecter certains principes relatifs aux conflits d'intérêts et à l'acceptation de divertissements et de cadeaux.

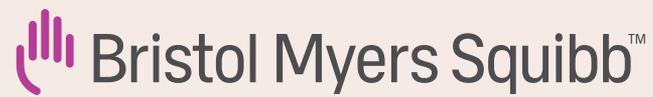
## 1. Conflits d'intérêts

BMS demande à ses employés d'éviter les situations présentant ou créant l'apparence d'un potentiel conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêts apparaît lorsque les intérêts privés d'un employé, notamment des intérêts personnels, sociaux ou financiers, perturbent de quelque manière que ce soit l'exercice de ses responsabilités dans la conduite des affaires de BMS.

## 2. Cadeaux, divertissements, hospitalité, dons et autres faveurs

Les employés BMS ne doivent jamais accepter un cadeau qui pourrait influencer ou être perçu comme influençant ses décisions professionnelles. L'acceptation de cadeaux, de divertissements, d'hospitalité, de dons ou d'autres faveurs de la part d'entités avec lesquelles BMS fait des affaires est, de façon générale, inacceptable, car cela pourrait créer un conflit d'intérêts en impliquant une obligation au nom de BMS.





430 E. 29th Street, 14th Floor, New York, NY 10016 • 212-546-4000

[bms.com](https://www.bms.com)

©2020 Bristol-Myers Squibb Company. Tous droits réservés. Printemps 2020